FÉDÉRATION FRANÇAISE NATATION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

FICHE D'ACCOMPAGNEMENT MONTAGE DOSSIER CNDS *OPERATION SAVOIR-NAGER*

Ce document informatif a pour but de vous accompagner dans vos démarches de demandes de subventions au titre de la part territoriale du Centre National pour le Développement du Sport *(CNDS)* concernant l'*opération Savoir-Nager*.

Votre dossier CNDS et la fiche action correspondante devront tenir compte de votre contexte local et de la stratégie territoriale mise en œuvre par votre comité régional ou départemental concernant le plan ministériel « Apprendre à nager ».
A ce titre, il est nécessaire, au préalable, de bien identifier les orientations régionales et départementales définies par les Directions Régionales et Départementales de vos territoires afin que votre ou vos actions s'intègrent et répondent à ces politiques territoriales.

Dans une logique de simplification et d'efficience, le seuil d'aide financière du CNDS, pour un bénéficiaire et par exercice, s'élève à 1500 euros. Ce seuil est abaissé à 1000 euros pour les structures se situant en Zone de Revitalisation Rurale *(ZRR)*.

Dans ce contexte, le regroupement de modules d'apprentissage dans la cadre du plan ministériel « Apprendre à nager » sur une seule fiche action peut favoriser l'atteinte de cette exigence.

De même, un pilotage territorial *(comités régionaux et/ou départementaux)*, recommandé, en regroupant les actions développées par les structures sur un même territoire peut favoriser l'atteinte de cette exigence.

Le cas échéant, il vous suffira simplement d'adapter le contenu des items suivants à votre situation.

Thème de l'action :
Lutte contre (ou réduire) les inégalités d'accès à la pratique sportive
ou
Plan Apprendre à nager

Libellé de l'action :
Favoriser l'apprentissage de la natation
ou
Incitations à la pratique des activités de baignades, des activités aquatiques et de la natation, des sports nautiques.

14 rue Scandicci – 93508 PANTIN Cedex
Tél. 01 41 83 87 70 – Fax. 01 41 83 87 69
E-mail : ffn@ffnatation.fr

Contenus et objectifs de l'action :
Opération Savoir-Nager 2015.

L'apprentissage de la natation est indispensable pour assurer sa propre sécurité dans l'eau, pour pratiquer les activités aquatiques et de la natation, pour pratiquer les sports nautiques et pour faciliter l'accès aux pratiques de baignade ; notamment dans les centres de loisirs.

L'*opération Savoir-Nager* doit permettre aux jeunes, âgés de 6 à 12 ans, d'accéder à ces apprentissages au cours de la période estivale à coût modéré. Sûres de leur savoir-faire en matière d'apprentissage de la natation, fidèles aux principes des enseignements pluridisciplinaires de la natation abordés dans le cadre de l'Ecole de Natation Française *(ENF)*, les structures de la Fédération Française de Natation mobilisées sur cette opération doivent permettre à celles et ceux qui sont exclus ou éloignés de ces apprentissages *(déficit d'équipement de proximité, absence de cycle de natation scolaire, coût élevé de ces apprentissages, situation socio-économique, résidence en zone rurale, ...)* d'assurer leur propre sécurité en milieu aquatique et ainsi d'accéder aux activités aquatiques et nautiques en toute sécurité.

Organisés selon un cahier des charges précis, défini par la Fédération Française de Natation, qui garantit la qualité de l'enseignement, ces cycles d'apprentissage prévus sur 15 séances d'une heure réparties sur 3 semaines, à raison d'une séance par jour et de cinq séances par semaine, doivent permettre l'apprentissage de la natation au plus grand nombre sur le territoire au cours de la période estivale.

Opération à caractère social, car mise en œuvre principalement au bénéfice des publics traditionnellement exclus des pratiques aquatiques et nautiques, ces stages d'apprentissage sont programmés pour tenter de réduire les inégalités face à l'accès de ces pratiques sportives et éducatives. Cette action doit conforter l'utilité sociale des acteurs de la Fédération Française de Natation auprès de ses partenaires.

Public ciblé :
Jeunes âgés de 6 à 12 ans.
Public hors club, non licencié.

Genre du public :
Mixte.

Tranche d'âge :
6 à 12 ans.

Territoire concerné :
En priorité, les jeunes issus des contrats urbains de cohésion sociale ou des zones urbaines sensibles et les jeunes issus des zones de revitalisation rurale.

Durée de l'action :
Période estivale 2015 *(juillet et août principalement)*.

Effectifs concernés par l'action :
« x » jeunes dont, au moins, 50 % issus de territoires reconnus prioritaires.

Lieux de réalisation et dates de mise en œuvre :
(Propre à votre organisation)

Mode d'évaluation prévue pour l'action :
4 indicateurs :
- Nombre de structures mobilisées pour cette action
- Nombre de cycles d'apprentissages proposés
- Nombre de jeunes bénéficiaires de cette action
- Nombre de jeunes issus de territoires reconnus prioritaires bénéficiaires de cette action

Éducateurs rémunérés intervenants sur l'action :
Personnels diplômés d'Etat, à jour de leur révision CAEPMNS, dûment déclarés auprès de la DDCS(PP) et titulaires de leur carte professionnelle.

Budget de l'action :
A l'élaboration de votre budget, outre la participation des partenaires institutionnels *(CNDS, collectivités, crédits territoriaux, subvention du Ministère des Sports en faveur de cette opération Savoir-Nager))*, les fonds propres de la structure, la rémunération et les charges du personnel, les licences/assurances des pratiquants, nous vous invitons à bien valoriser le bénévolat, le temps de montage des dossiers, la prospection auprès des centres, le coût des déplacements, les inscriptions et le traitement, le pilotage et la coordination, l'élaboration du bilan, la mise à disposition d'équipement, la mise à disposition et/ou l'achat de matériel, la communication territoriale et locale, … ; dans la limite du raisonnable.